

ÉVOLUTION DE LA QUALITÉ DE L'AIR DANS LES ALPES-MARITIMES

Ozone : L'évolution des niveaux d'ozone est fortement influencée par les conditions météorologiques. Un été ensoleillé favorisera la formation d'ozone. Ainsi, **l'année 2009 indique des niveaux supérieurs à 2008** (de 4 à 12 %) sur 7 des 9 sites mesurant ce polluant, les deux derniers sites (Contes et Antibes Jean Moulin) affichant des teneurs comparables. La **tendance** depuis 2003 est en légère **hausse** sur la plupart des stations à l'exception de Cannes et Antibes Jean Moulin, sites très urbanisés donc plus exposés aux oxydes d'azote, consommateurs d'ozone. Ces deux mêmes stations sont ainsi les seules à respecter la valeur de 120 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ (en moyenne sur 8h), indicative de la pollution de fond ; les autres stations la dépassent.

Le département a été marqué par **deux importants épisodes de pollution photochimique** : du 30 juillet au 1^{er} août et du 17 au 22 août (ce dernier touchant l'ensemble de la région). Les **2 pics** de pollution ont été enregistrés le 30 juillet et le 20 août.

L'ozone est le seul polluant où le seuil d'information à la population a été atteint en 2009.

Dioxyde d'azote : Les niveaux sont **variables selon l'exposition des sites**. Depuis 2000, la majorité des stations indique une baisse d'environ 10 % en moyenne des concentrations, à l'exception des sites de Cannes et Antibes Jean Moulin. La plupart des sites présente des teneurs comparables à 2008. En revanche à Antibes, l'évolution est plus marquée et un fort contraste existe entre les deux stations avec une augmentation importante à Jean Moulin (+31 %) et une tendance inverse à Guynemer (-13%).

Particules fines PM10 : **2009 confirme la baisse entamée depuis 2007**. En 2009, la valeur réglementaire annuelle de 40 $\mu\text{g}/\text{m}^3$ est respectée sur tous les sites du département. La valeur réglementaire journalière (50 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) autorise 35 dépassements. Cette tolérance est dépassée à la station industrielle de Contes qui compte 53 dépassements. En revanche, les autres sites respectent cette valeur, affichant de 6 à 24 dépassements.

3 stations (Contes, Peillon et Cannes) comptent une moyenne journalière supérieure à 80 $\mu\text{g}/\text{m}^3$.

Particules fines PM2,5 : La mesure des PM2,5 a débuté à la station de Cannes fin février 2009. Avec 21 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, la **valeur limite annuelle** (25 $\mu\text{g}/\text{m}^3$) est **respectée** sur ce site. Cela est également le cas à la station de Peillon qui, avec 17 $\mu\text{g}/\text{m}^3$, enregistre toutefois une hausse de 21 % par rapport à 2008.

Benzène : Les niveaux **diminuent** depuis 2002 sur l'ensemble des sites suivis. En 2009, cette tendance est confirmée à Nice Pellos, en revanche une hausse est constatée sur les deux sites d'Antibes et Cannes.

Monoxyde de carbone :

Les niveaux mesurés sur les deux sites trafic (Nice Pellos et Antibes Guynemer) restent très **en deçà** de la **valeur réglementaire** et sont en **constante diminution** depuis 2000.

Dioxyde de soufre :

Les quatre stations suivant ce polluant (Contes, Peillon, Nice Pellos et Aéroport) présentent des **teneurs très inférieures** aux valeurs réglementaires.

Métaux lourds / HAP :

La surveillance a débutée en 2009, il est donc impossible de dégager une tendance. Toutefois, les **concentrations annuelles** relevées **respectent** les valeurs réglementaires pour l'ensemble des composés.

Atmo PACA : 04.91.32.38.00 (Marseille) - 04 93 18 88 00 (Antenne Nice)

Florence Péron, responsable communication et référente Alpes-Maritimes: florence.peron@atmopaca.org
www.atmopaca.org

SIÈGE SOCIAL

Le Noilly Paradis
146 rue Paradis – 13294 Marseille cedex 06
Tél. : 04 91 32 38 00

ÉTABLISSEMENT DE NICE

Nice Leader - Tour Hermès - DRIRE
64-66 route de Grenoble 06200 Nice
Tél. : 04 93 18 88 00

Nouvelle
Mesure